

# Bourse de recherche de l'Association Charles Gide



*L'Association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique a pour finalité d'encourager la recherche en histoire de la pensée, philosophie, et épistémologie économique.*

*Dans ce but, le CA de l'Association a décidé en 2024 d'initier un programme annuel de bourses de recherche, d'un montant maximal de 3000 euros par an. Le programme se poursuivra annuellement au moins jusqu'en 2029.*

*La bourse de recherche Charles Gide s'adresse à l'ensemble de la communauté de recherche en histoire de la pensée, philosophie et épistémologie économique, sans distinction de statuts, d'affiliation ou de localisation géographique. Les doctorant(e)s et les jeunes chercheurs et chercheuses non-titulaires sont éligibles à la bourse de recherche et sont encouragé(e)s à y postuler.*

## Appel à candidatures 2024

### 1. Domaines de recherche visés

La bourse de recherche de l'Association Charles Gide financera des projets de recherche portant sur l'étude de la pensée économique francophone (c'est-à-dire, produite originellement en langue française).

Les domaines de recherches éligibles sont : l'histoire de la pensée économique, l'épistémologie et la méthodologie de l'économie, la philosophie économique.

### 2. Candidats éligibles

- Les projets de recherche peuvent être individuels ou collectifs.
- Il n'existe pas de limites d'âge ou de statut pour postuler : les candidatures des doctorant(e)s et des jeunes chercheurs et chercheuses non-titulaires sont les bienvenues,



ainsi que les candidatures des chercheurs et chercheuses en poste dans une université en dehors de France ou d'un pays non-francophone.

- Le ou la candidat(e) (pour les projets individuels) ou le ou la porteur/porteuse du projet (pour les projets collectifs) doit être adhérent(e) de l'Association, à jour de cotisations au moment de la soumission de sa candidature.

### 3. Résultats attendus (livrables)

- Édition d'ouvrages inédits.
- Collecte de sources (archives personnelles, institutionnelles, histoires orales, ...).
- Construction de bases de données.
- Journées d'études (avec publications collective envisagée).
- Autres initiatives utiles à l'animation et à la diffusion de la recherche, à destination de la communauté des adhérents de l'Association : ateliers de formation divers (médias et vulgarisation, formation des doctorants, ateliers d'écriture, ...).
- Les candidats s'engagent à produire également au moins l'un des trois livrables suivants :
  - un article de vulgarisation dans l'un supports des partenaires de l'Association (*L'économie politique*, *La vie des idées*, *The Conversation*) ;
  - l'organisation d'une session « Gide » lors d'une conférence, en particulier des partenaires historiques de l'Association (AFEP, AFSE, STOREP, ...) ;
  - la présentation des résultats du projet lors du colloque Gide.

### 4. Dépenses éligibles et montant de la bourse de recherche

La bourse de recherche pourra financer :

- des frais d'organisation d'événements ;
- des frais de mission (transports, hébergement, séjours de recherche ou séjour en archives) ;
- l'achat de matériel.

D'autres dépenses éventuelles, de diverse nature, pourraient être considérées comme éligibles, en fonction du projet. Les salaires, rémunérations et autres traitements ne constituent en aucun



cas des dépenses éligibles. Les prestations de service sont autorisées (par exemple, le coût de la numérisation d'archives à distance).

Le montant maximal des dépenses ventilées par un projet candidat doit être de 3000 euros.

## 5. Procédure de candidature

Le dossier de candidature doit se composer comme suit :

- une courte présentation du projet de recherche (1500 mots, maximum), précisant l'objet de recherche, l'originalité et l'apport du projet par rapport à l'état de l'art et à l'égard de l'étude de la pensée économique, les livrables envisagées ;
- un calendrier de travail ;
- un budget prévisionnel, précisant le cas échéant d'autres sources de financement ;
- un CV du/de la porteur/porteuse du projet.

L'ensemble des documents, réunis dans un seul fichier en PDF, doivent être transmis  
avant le 17 octobre 2024 (08h00) au secrétaire de l'Association :  
[francesco.sergi@u-pec.fr](mailto:francesco.sergi@u-pec.fr) ; copie à [asso.gide@gmail.com](mailto:asso.gide@gmail.com).

## 5. Critères de sélection

Le bureau de l'Association désignera deux rapporteur(e)s pour chaque projet de recherche. Les rapporteur(e)s sont choisi(e)s en fonction du thème du projet et ils/elles peuvent éventuellement être externes au CA de l'Association. Le choix des rapporteur(e)s doit prendre en compte d'éventuels conflits d'intérêt (même laboratoire, lien de direction de thèse, co-publication, ...). Les rapporteur(e)s produisent une évaluation de la qualité scientifique des projets, en particulier par rapport à l'originalité de leur objet de recherche et à la pertinence de leur contribution. Le CA de l'Association statue (à la majorité) sur le(s) lauréat(e)(s) de la bourse, Sur la base des rapports et d'éventuelles autres considérations, notamment l'apport à la communauté et la faisabilité du projet.

L'Association se réserve le droit de ne pas attribuer de financement si aucun projet n'est jugé satisfaisant ou abouti. L'Association se réserve le droit d'attribuer des fonds à plusieurs projets.

**Les candidat(e)s lauréat(e)s seront notifié(e)s de la décision au plus tard en février 2024** (pour un démarrage des projets dans les 12 mois suivants). Toute information utile à l'amélioration des projets non-retenus sera transmise aux autres candidat(e)s.